

Martine Menès

## Le CAPA dans l'École, une parabole de la psychanalyse laïque

Les fondateurs du CAPA (Centre d'accueil psychanalytique pour adolescents et jeunes adultes) ont honoré le vœu de Freud de faire de la psychanalyse une discipline indépendante. Dès l'origine, les psychanalystes consultants furent de formation originelle variée et de formation psychanalytique sérieuse, parfois longue, parfois plus récente. Ce qui a donné au CAPA d'emblée la double fonction de clinique et de formation.

Freud a défendu très tôt l'idée que la psychanalyse était une profession à part, nouvelle, qui supposait une transmission spécifique, à la fois par un enseignement original et par une formation personnelle. Cette originalité, « ce statut qui n'existe pas encore <sup>1</sup> », Freud a dû le défendre à plusieurs reprises, et en particulier entre 1925 et 1927 où il s'engage pour soutenir Reik menacé d'un procès pour charlatanisme. Le titre du texte écrit au printemps 1926 : « Die Frage der Laienanalyse », où apparaît l'équivoque entre laïque et profane (*Laien* peut signifier les deux), est traduit en français par « Psychanalyse et médecine <sup>2</sup> », réduisant la question essentielle que Freud y développe, celle de la formation de l'analyste et de la singularité de la psychanalyse par rapport à toute autre profession du champ médico-psycho-social, à la distinction entre les deux disciplines.

Dans ce texte, Freud s'adresse à un interlocuteur fictif auquel il présente les fondements de la psychanalyse pour démontrer finalement ce qu'exige la formation, infinie selon une expression de

---

1. S. Freud, *Correspondance avec le pasteur Pfister*, Paris, Gallimard, lettre du 25 novembre 1928.

2. S. Freud, « Psychanalyse et médecine », dans *Ma vie et la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1983.

Lacan, d'un analyste. Il faut attendre la fin du chapitre v pour que Freud présente ce que sont et devraient être les lieux spécifiques de formation pour les psychanalystes. Nos collèges cliniques et nos enseignements d'École sont fidèles à cette orientation. Et c'est au chapitre vi que Freud déclare la pratique de la psychanalyse possible par des non-médecins, les seules conditions étant « des connaissances et capacités nécessaires », objectifs d'une « formation appropriée ». Quiconque passe par une analyse personnelle, comprend ce qui peut aujourd'hui s'enseigner et apprend la technique délicate de la psychanalyse n'est pas un profane, dit Freud, mais il se doit d'être un laïque, c'est-à-dire détaché de tout dogme et de tout préjugé.

Et Freud termine le texte, à la fin du chapitre vii, par cette déclaration : « [...] les possibilités internes d'évolution de la psychanalyse [...] ne sauraient être atteintes ni par des défenses, ni par des décrets ». Prenons-en leçon pour affronter les contemporaines résistances à la psychanalyse, et leurs conséquences de réglemmentations.

L'extraterritorialité de la psychanalyse, Lacan l'a enrichie de concepts spécifiques (l'objet *a* comme paradigme), d'une clinique détachée de la nosographie psychiatrique (avec l'approche borroméenne) et lui a donné un discours, le discours de l'analyste. Et si Freud soutenait que l'analyste n'a pas besoin d'être médecin, voire que la formation médicale peut le gêner dans son écoute, Lacan ajoute que les psychologues aussi pourraient bien être gênés par l'appel qui leur est fait de collaborer à l'adaptation des individus. Il invente un dispositif, la passe, qui vise à témoigner qu'il y a des psychanalystes.

Mais voilà que partout en Europe les législations essayent de tirer la psychanalyse vers le médical et le psychologique<sup>3</sup>. Alors que Freud, affirmant qu'« il y a quelques difficultés dont la loi ne se soucie pas et qui méritent pourtant d'être prises en considération<sup>4</sup> » et qu'il n'est pas question de « transformer la psychanalyse en bonne à tout faire de la psychiatrie<sup>5</sup> », maintenait la nécessité de son indépendance. Et lucide sur les résistances que cette nouvelle discipline suscitait, il prévenait, dans une lettre à Ferenczi le 27 avril 1929, que

---

3. S. Askofaré, « Une politique décapitonée ? », dans *Revue de psychanalyse, Champ lacanien*, n° 8, *Psychanalyse et religion*, Paris, EPFCL, 2010, p. 155.

4. S. Freud, « Psychanalyse et médecine », *op. cit.*, introduction.

5. E. Jones, *La Vie et l'œuvre de Freud*, Paris, PUF, tome III, lettre à Schiner du 5 juillet 1938.

« le masque médico-professionnel (de la résistance à la psychanalyse) serait le plus dangereux pour l'avenir <sup>6</sup> ». Et Freud n'a pas hésité à s'engager activement auprès des autorités de son époque pour faire reconnaître la non-subordination de la psychanalyse à quelque profession statutaire que ce soit.

Il n'est pas très difficile de faire le lien avec la situation actuelle et la nécessité renouvelée de soutenir l'exercice de la psychanalyse, lequel ne peut être le fait que des psychanalystes. Il n'y a donc de psychanalyse que laïque ; son seul objet est le savoir inconscient, dont aucun diplôme ne peut garantir l'accès.

### **L'expérience clinique**

Le parcours des psychanalystes consultants au CAPA est, entre autres, un élément d'une des dimensions de la formation des analystes. À côté de l'analyse personnelle, du travail sur les textes théoriques qui peut se faire à différents niveaux (cartel, séminaire, lecture...), il y a la nécessité d'acquérir une expérience clinique. Pour ce, il n'est pas facile de trouver des lieux d'accueil institutionnels. Le CAPA peut contribuer à remplir cette fonction et pourrait la développer. Cela impliquerait un style de présence engagée des psychanalystes de notre École : contrôle au CAPA, travail de l'équipe autour d'une situation clinique avec un AME, etc.

L'EPFCL a créé des centres psychanalytiques pour faire place à la psychanalyse dans un contexte culturel qui tente de l'effacer. La pertinence de ce choix n'est pas à discuter, reste à en développer les possibilités et à les soutenir dans la durée.

---

6. S. Freud et S. Ferenczi, *Correspondance 1920-1933*, Paris, Calmann-Lévy, 2000.